

P6**Curage de canal****1) Maître d'Ouvrage**

Maitre d'ouvrage	Nom/site internet	Propriétaires ou occupant de canal d'accès au lac
Coordonnées	Adresse postal/E-mail/Téléphone	
Contact technique	Nom/E-mail/Téléphone	

2) Maître d'Œuvre

Maitre d'œuvre	Nom/site internet	
Coordonnées	Adresse postal/E-mail/Téléphone	
Contact technique	Nom/E-mail/Téléphone	

3) Prestataire

Prestataire	Nom/site internet	
Coordonnées	Adresse postal/E-mail/Téléphone	
Contact technique	Nom/E-mail/Téléphone	

4) Description de l'opération

Objet des travaux	Canal ou aménagement similaire, existant, permettant l'accès des embarcations au lac		
Motif des travaux	Canal complètement envasé ne permettant plus l'accès au lac en embarcation		
Situation des travaux	Description		
	Commune/N° de parcelle		
Description détaillée	Type	Accès	Intervention
	Curage		<p>La pelle hydraulique sera équipée d'huile biodégradable Un dispositif sera installé en aval du canal pour éviter que des matières en suspension se disperse dans le lac. La dépose des matériaux de curage s'effectuera , en dehors de la zone humide inventoriée, hors Réserve Naturelle Régionale</p>
			Fréquence à la demande

P6**Curage de canal****5) Travaux exclus**

Travaux exclus (Demande d'autorisation de travaux via la procédure classique)	
---	--

6) Calendrier

	2024	2025	2026	2027	2028	
Années d'intervention						
Mois d'intervention	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin
Mois d'intervention	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre

■ Période interdite
■ Période autorisée

7) Réglementation de la Réserve - Procédure travaux

Référence règlement de la Réserve	II-4.2 B 2) B. Hors des espaces de végétation lacustre et des zones humides terrestres, sont seuls admis : 2) les travaux de remise en l'état et entretien (...) équipements et aménagements en place.
Délai de prévenance *	3 Mois

*Co-gestionnaires de la Réserve et de la Région

8) Préconisations

<ul style="list-style-type: none"> ■ Réaliser une visite préalable avec les agents de la réserve Naturelle Régionale ■ Ne pas utiliser de produits ou matériaux dont les effets biocides seraient avérés, notamment usage d'huile biodégradable pour les engins mécaniques ■ Ne curer que la couche de matière organique accumulée, sans toucher à la couche d'argile ■ Mettre en place un dispositif anti matières en suspension ■ Intervention en automne, pendant la période de basses eaux du lac
--

9) Localisation

Référence Carte	
-----------------	--